

# Congo

## A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Le Congo compte quatre conventions fiscales en vigueur, ainsi que l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. L'une de ces conventions, celle avec la Chine (République populaire de), sont conformes au standard minimum.

Le Congo n'a pas signé l'IM.

Dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs, l'Italie a indiqué que sa convention avec le Congo ne soulevait pas de préoccupations significatives en matière de chalandage fiscal, au regard de sa juridiction.

## B. Conclusion

### Recommandation

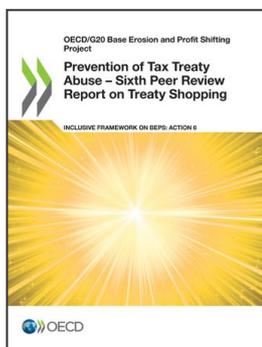
Il est recommandé que le Congo élabore un plan afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions pour lesquelles aucune mesure n'a encore été prise, et qui ont été conclues avec des membres du Cadre inclusif sur le BEPS (France et Maurice).

## Synthèse de la réponse de la juridiction – Congo

	1. Partenaires de convention	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Chine (République populaire de)	Oui, autres		COP

## Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	France	Oui
2	Italie	Oui
3	Maurice	Oui



Extrait de :

## Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping

### Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en>

#### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Congo », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/04f43da0-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.